

Ces prières doivent se faire *pendant* la visite et *dans* l'église. *Cinq*, et même *trois pater et ave*, ou toute autre prière équivalente, suffisent. — Ces prières doivent être des prières *vocales*. On peut les réciter seul ou alternativement, à genoux assis ou debout.

REMARQUE pour les malades, infirmes ou convalescents
a) La communion, s'ils ne peuvent pas la recevoir, peut être commuée par le confesseur en d'autres oeuvres pies ; *b)* Les visites peuvent être remplacées, *si ces malades sont tertiaires*, par la récitation de cinq *pater et ave*, à laquelle on doit ajouter une prière aux intentions du Souverain Pontife, *s'ils ne sont pas tertiaires*, par d'autres oeuvres pies déterminées par le confesseur.

Fr. A. M. C.

(*Revue du Tiers-Ordre et de la Terre-Sainte*).

LA FETE DE MONSEIGNEUR

Le mardi, 8 août, Mgr l'archevêque fera le dix-neuvième anniversaire de sa consécration épiscopale.

A 10 heures, ce jour-là, dans sa cathédrale, Monseigneur célébrera la messe pontificale.

Les membres du clergé séculier et régulier, les religieux et religieuses, ainsi que les fidèles du diocèse sont invités à assister à cette pieuse cérémonie.

A midi, Monseigneur recevra à sa table les prêtres qui voudront être ses hôtes.

Communication officielle